

*Lettres de S. Bernard.* Il témoigne dans la Lettre suivante au Pape Innocent la douleur sensible qu'il a de ce que le Schisme n'a pas été plutôt éteint, que l'on a vû paroître les erreurs de Pierre Abaëlard & d'Arnaud de Bresse. Il lui fait sçavoir qu'il a été appelé par l'Archevêque de Sens pour entrer en lice avec Abaëlard ; qu'il s'est rendu au jour qu'on lui avoit marqué, & qu'en présence du Roi, des Evêques, des Abbez & de plusieurs gens de Lettres, il a produit quelques Articles tirez des Livres d'Abaëlard ; mais que comme on commençoit à les lire, cet homme est sorti de l'assemblée, en appelant des Juges qu'il s'étoit choisis : ce que nous ne croions pas être permis, dit S. Bernard. Qu'en son absence on avoit examiné les articles proposés, & qu'ils avoient été trouvez contraires à la Foi & à la vérité. Il finit cette Lettre en exhortant fortement le Pape de ne pas accorder sa protection à un homme qui combat la Foi de S. Pierre.

La cent quatre-vingt-dixième est un Traité contre les erreurs de Pierre Abaëlard, qui est parmi les Opuicules.

La cent quatre-vingt-onzième est écrite au Pape Innocent au nom de Sanfon Archevêque de Rheims, de Jostelin Evêque de Soissons, de Geoffroy de Châlons, & d'Alvise d'Arras contre Abaëlard ; ils l'accusent de présomption, d'erreur & d'herésie, & remarquent que son Livre de la Trinité a déjà été condamné à être brûlé par le jugement d'un Legat du S. Siege, & qu'ayant été nouvellement accusé par l'Abbé de Clairvaux, pour éviter d'être condamné il avoit appelé au S. Siege sans sujet & sans grief, des Juges qu'il avoit lui-même choisis : que les Evêques qui s'étoient assembles pour cette affaire n'avoient voulu rien statuer contre sa personne par respect pour le Saint Siege, mais qu'ils avoient seulement condamné quelques articles tirez de ses Livres : qu'au reste il étoit nécessaire que sa Sainteté apportât un prompt remède à ce mal qui croissoit tous les jours.

Dans la cent quatre-vingt-douzième il avertit Guy Cardinal de l'Eglise Romaine, de ne pas favoriser les erreurs d'Abaëlard, à cause de l'amitié qu'il avoit pour sa personne ; & afin de lui en donner plus d'horreur, il dit que cet Auteur en traitant de la Trinité parle comme Arius, comme Pelage sur la Grace, & comme Nestorius sur la Personne de JESUS-CHRIST.

Dans la cent quatre-vingt-treizième il écrit à un autre Cardinal appelé Ives, qu'il est étrange qu'Abaëlard trouve des Protecteurs & des Partisans dans la Cour de Rome.

Le Pape Innocent répond par la Lettre 194. à Henri Archevêque de Sens, à Sanfon Archevêque de Rheims, aux Evêques leurs Suffragans,

& à S. Bernard Abbé de Clairvaux ; qu'il a eu l'honneur d'autant de douleur des nouveutez avancées par S. Bernard, qu'il a eu de zèle qu'ils ont témoigné pour s'y opposer ; & declare qu'il a condamné par l'avis des Evêques & des Cardinaux de l'Eglise de Rome, les Articles qu'ils lui ont envoyez & tous les mauvais dogmes de Pierre Abaëlard avec leur Auteur, auquel il a imposé un silence perpetuel, comme à un Heretique ; & qu'il juge que tous les Sectateurs & les Defenseurs de ses erreurs, doivent être separez de la Communion de l'Eglise.

Dans la cent quatre-vingt-quinzisième il avertit l'Evêque de Constance de ne pas souffrir dans son Diocèse Arnaud de Bresse chassé d'Italie & de France pour ses erreurs.

Dans la cent quatre-vingt-seizième il donne le même avis à Guy Legat du Pape auprès duquel Arnaud de Bresse s'étoit retiré.

Dans la cent quatre-vingt-dix-septième il reprend Pierre Doyen de Belançon de ce qu'il tourmentoit l'Abbé & les Religieux de Cherlieu.

Dans la suivante il recommande fortement leur affaire au Pape Innocent, qui la renvoia à Jean Abbé de Bonneval alors Evêque de Valence, & à l'Evêque de Grenoble. Ils jugerent en faveur de l'Abbé de Cherlieu ; mais Pierre ne voulant pas s'en tenir à leur jugement, importuna encore le S. Siege ; ce qui obligea S. Bernard d'écrire la Lettre cent quatre-vingt-dix-neuvième au Pape Innocent, pour lui demander la confirmation du Jugement rendu par ces Evêques.

La deux-centième est écrite à Ulger Evêque d'Angers sur un différent que cet Evêque avoit avec l'Abbesse de Fontevrault.

Dans la deux cent & unième il donne des avertissemens à Baudouin Abbé du Monastere de Reatino, & lui recommande en particulier trois choses ; d'enseigner les autres par ses discours, de leur donner bon exemple par ses œuvres, & de s'appliquer à l'Oraison.

Dans la deux cent deuxième il exhorte le Clergé de Sens de ne pas être en Archevêque avec précipitation ; d'attendre l'avis des Evêques suffragans, & le consentement des gens de bien du Diocèse, de crainte qu'il ne leur arrive des troubles pareils à ceux qui sont arrivez à des Eglises de leur voisinage. (Orleans & Langres) Il leur recommande d'ordonner un jeûne, d'assembler les Evêques, d'appeler les Religieux, & de n'omettre aucune des solemnitez requises pour faire cette Election dans les formes. Cette Lettre est écrite après la mort de Henri Archevêque de Sens, qui eut pour Successeur l'an 1144. Hugues Abbé de Pontigny.